

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du - 9 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN

Aide à l'investissement pour l'installation de bornes internet par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15/12/2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/II-2/08 du Conseil Général du 30 mars 2006 adoptant les orientations du Plan de revitalisation économique,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ ACCORDE 8 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller pour des dépenses d'équipement afférentes à l'installation de bornes internet,
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer la convention de partenariat, jointe au rapport, avec l'Association pour la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller,
- ❖ PRECISE que la dépense sera imputée au programme F027, enveloppe 97593, nature 2042, fonction 58, millésime 2005/1.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstention